

# BUSSAC Info



N°116 - Mai • Juin • Juil. • Août 2013



**ASSISTANCE ADMINISTRATIVE**  
**Tous Travaux de Secrétariat**

Nathaly PERON  
Pour particuliers, étudiants, PME,  
artisans, associations...  
06 72 10 20 77

**ASSISTANTE DE VIE**  
**DEPENDANCE**

Catherine TEISSEIRE  
Toilette, aide aux repas, ménage,  
repassage, démarches  
administratives  
06 49 61 98 70 ou 05 46 93 05 79  
catherine.teisseire@wanadoo.fr

**CAFE - BAR**

Thierry MONGET  
05 46 93 65 70  
Ouvert du mardi au samedi  
de 8h à 21h  
Le dimanche de 9h à 13h  
Fermé le lundi

**COIFFURE MIXTE à domicile**

Claudine CADOT  
40 ans d'expérience  
A l'écoute de mes clientes  
Tél 06 64 92 03 48 de 08h00 à 09h00

**COIFFURE MIXTE**

Françoise PLANET  
148 Route du Val de Charente  
05 46 74 26 62  
avec ou sans rendez-vous.

**ELECTRICITE**

Benoît ROCHER  
35 chemin des Guilloteaux  
06.69.19.54.61  
BenoitRocher@voila.fr

**ENTREPRISE DE PEINTURE**

David MARQUISAUD  
11 Chemin de la Grand'Porte  
05 46 92 06 65

**ELECTRICITE**

Stéphane GABRIULT  
38 Chemin de Choisy  
05 46 97 84 46 ou 06 70 01 02 72  
Fax 05 46 74 23 85  
[sgabriault@gmail.fr](mailto:sgabriault@gmail.fr)

**ELECTRICITE**

SARL Michel SARDAIN  
25 Chemin des Deaux  
05 46 93 26 53

**FOREVER LIVING PRODUCTS**  
**La Santé au naturel**

Jacky et Lucette PAGE  
Distributeurs agréés  
06 61 98 86 28 ou 06 04 02 25 15  
[jacky.page123@orange.fr](mailto:jacky.page123@orange.fr)  
[infos.page.aloevera@gmail.com](mailto:infos.page.aloevera@gmail.com)

**FROMAGERIE FINE MOREAU**  
Fromages affinés-Spécialités-Crèmerie

Sandrine et Régis MOREAU  
05 46 74 53 38 - 06 18 65 73 99  
[moreaureg@orange.fr](mailto:moreaureg@orange.fr)  
Marchés de Saintes les mardi,  
mercredi, vendredi et samedi  
Marché de Cozes le mercredi

**FROMAGERIE JACQUES**

Marchés de Saintes  
Saint Jean et Jonzac  
Plateaux sur commande  
05 46 74 09 57 ou 06 87 83 64 91

**GARAGE - STATION SERVICE**

Dominique PEROCHAIN  
Réparation mécanique  
toutes marques  
155 Route du Val de Charente  
05 46 74 41 12

**GUERISSEUR**

Marc Benoît DAVIGNON  
35, Chemin des Grands Champs  
06 81 72 25 74

**INFIRMIERE**

Patricia MARKO  
1 Allée des Chaumes  
05 46 93 98 79

# SOMMAIRE

**BUSSAC INFO**

**BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION**

**N° 116**

**Mai-Juin-Juillet-Août 2013**

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :

C. Dourthe - F. Durand - J. Luc Marchais - D. Pubert  
C. Chatelier - J. Barbot - M. C. Allinand - M. Ferreira

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : Imprimerie Delavaud Etoile

En couverture : Eglise Notre de Dame de Bussac,  
Saules de la Grand-Porte, Port Berteau

Au dos : Ecole Gustave Courbet, château,  
rétable et tableau de l'Assomption, bordure de  
Charente à la Grave, les moutons du Paviot,  
sentier des trois moulins, fontaine des Guilloteaux,  
moulin de Rochefollet

- Page 2 Petites annonces -  
Dates à retenir
- Page 3 Editorial

## **Informations municipales**

- Page 4 Conseil municipal du 11/06/2013
- Page 8 Conseil municipal du 16/07/2013

## **Informations locales**

- Page 12 Etat civil
- Page 13 Informations locales
- Page 14 Informations CDA
- Page 16 Ca s'est passé à Bussac

## **Pages centrales (18/19/20/21) Fête des voisins- Rentrée scolaire Jeux intervillages-**

- Page 23 -Bibliothèque- Vie paroissiale
- Page 24 Le point sur les travaux
- Page 27 CCAS
- Page 28 Nouvelles de l'école

## **Associations**

- Page 32 **Foyer rural** Mot du président
- Page 33 **Foyer rural** Activités des sections
- Page 39 **Fiesta Loca**
- Page 40 **Revue de presse**

## **MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE**

139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente

**Tél** 05 46 93 11 11

**Fax** 05 46 93 92 32

**E mail** mairie@bussac-sur-charente.com

**Ouverture au public** : Le lundi 09h00 à 12h00 et 17h00 à 18h00  
Du mardi au vendredi 14h00 à 18h00

## DATES A RETENIR ...

### ➤ OCTOBRE

06 : vide dressing (jumelage)

12: Pot au feu disco salle municipale (voir annonce ci-dessous)

### ➤ NOVEMBRE

02 : Loto (boule bussacaise)

11: 10h :Cérémonie monuments aux morts

12h :Repas des Aînés

16 :Journée des assistantes maternelles

17 Bourse puériculture et jouets( 0-13 ans)

23 : Soirée Beaujolais (assistantes maternelles + football).

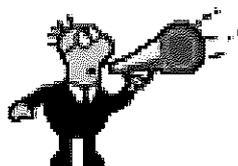
### ➤ DECEMBRE

01 : Marché de Noël

14 : Tournoi de Tennis de Table

15 : Arbre de Noël (Foyer Rural + association parents d'élèves) salle des fêtes Le Douhet

31 : Repas dansant (Fiesta Loca)



## PETITES ANNONCES

### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale de la commune, et que vous souhaitez voter en 2014, vous devez vous présenter en mairie avant le 31/12/2013, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans dans l'année sont invités à venir vérifier s'ils ont ou non été inscrits d'office

### ELECTIONS MUNICIPALES

Dimanche 23 Mars 2014

Dimanche 30 Mars 2014

### ELECTIONS EUROPEENES

Dimanche 25 Mai 2014

## COIN INTERNET



### ADSL à Bussac

Toutes les informations pour connaître l'état de la couverture internet de notre commune, les zones éligibles à l'ADSL, les opérateurs disponibles :

N° Azur : 0810170017

[www.17-numerique.fr](http://www.17-numerique.fr)

*Un nouveau magazine en ligne destiné à l'actualité des communes reliées par le fleuve charente entre Saintes et St Savinien :*

[www.axe-charente.com](http://www.axe-charente.com)

### Attention

Des cambriolages ont eu lieu dans les communes voisines. Soyez vigilants avec des personnes se présentant à votre domicile sous divers prétextes..

### 12 OCTOBRE SALLE MUNICIPALE

#### SOIREE POT AU FEU DISCO

(organisée par St Vaize)

16,50€/adulte et 5€/enfant de moins de 12 ans

Pour + d'infos, contactez les numéros suivants :

06 81 48 29 18 ou 06e08 31 95 54

### Gîte rural «Le chant du coq »

Chez coutin (limitrophe Le Douhet/Bussac)

Pour tous renseignements sur les conditions

de location : 05 46 97 14 15

### QI GONG à Bussac sur Charente

Pratique douce par le mouvement . Vous vous détendez en musique tout en déliant le corps à votre rythme. Claire Toutant - Diplômée Institut Xin'an et Clinique Qi Gong de Shanghai et Diplômée IMTC Toulouse Association YUTANG 06 16 44 82 60  
Les lundis de 17 h 30 à 19 h: salle des fêtes de Bussac Début des cours le 30/09.

Site : [www.yutang-qi-gong.wifeo.com](http://www.yutang-qi-gong.wifeo.com)

## PLACE DES CHAUMES :

PIZZA FLAMME (PIZZA AU FEU DE BOIS) : *Le jeudi de 17 à 20 heures*

*Absence momentanée, reprise d'activité prévue prochainement*

Programme à retirer au camion. Passez vos commandes au 06 09 81 78 77

## Editorial

Après un été superbe auquel personne ne s'attendait, c'est la rentrée !

Priorité à l'éducation dans l'Agglomération de Saintes.

Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école et découvrent avec leurs enseignants la nouvelle organisation de la journée avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Les élus de la Communauté d'Agglomération ont décidé :

- de tout mettre en œuvre pour exercer la compétence éducation sur l'ensemble des écoles des communes y compris celles qui ont rejoint la Communauté récemment.

- de mettre en place la réforme dès cette année sur l'ensemble du territoire en sachant que cette ambition serait source de débats, difficultés, et choix à faire dans un délai très court.

Nous souhaitons que tous les enfants puissent bénéficier de la meilleure éducation quelle que soit la commune dans laquelle leurs parents vivent.

Les élus ont le projet de voir les enfants grandir et s'épanouir en Saintonge avant de prendre leur envol pour certains d'entre eux ailleurs en France ou même en Europe et dans le monde.

Le coût de la réforme est financé par les collectivités et les parents verseront uniquement une participation symbolique de 10 euros par an et par enfant pour qu'ils accèdent à toutes les activités péri-éducatives mises en place dans les écoles du territoire de l'Agglomération.

Il y aura sans doute des imperfections, voire des erreurs, mais elles sont possibles lorsque les services s'occupent de 4850 enfants répartis dans 51 sites scolaires et qu'il faut faire du « sur mesure »....

Les élus de votre commune ont aussi créé un emploi en contrat d'avenir afin d'offrir aux jeunes adultes une chance de trouver une formation ou un emploi adaptés à leurs aspirations.

Le premier recruté est déjà parti en apprentissage avec une promesse d'embauche, et un deuxième vient de commencer son activité au sein de l'atelier municipal.

Il s'agit d'une autre façon de donner priorité à l'éducation et la réussite de ces jeunes doit nous inciter à continuer dans cette direction.

Bonne rentrée à tous !

**Christophe DOURTHE**

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2013

## 1- Décisions modificatives.

### a) Virement de crédits

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au moment du vote du Budget, l'imputation budgétaire pour la réalisation des caves-urnes n'a pas été portée à l'article correspondant à ce type de travaux. Il convient donc de procéder à l'inscription des crédits de la manière suivante :

C/ 2151-205 (inventaire n°55) = - 4 204,12 €

C/2116-208 (inventaire n°55) = 4 204,12 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

### b) SDEER : opération d'ordre budgétaire

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu pour l'opération d'ordre budgétaire liée aux travaux d'extension du réseau basse tension "La Grand'Porte" réalisés par le SDEER de procéder à l'écriture suivante :

D. C/21534-041 = 5 121,53 €

R. C/16876-041 = 2 560,76 €

R. C/1326-041 = 2 560,77 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

## 2- Communauté d'Agglomération de Saintes : modification des statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L5216-1 et suivants, et plus particulièrement l'article L5211-17, Vu l'arrêté préfectoral n°12-3124-DRCTE-B2 du 28 décembre 2012 prononçant la fusion-extension entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la Communauté de Communes du Pays Buriand et créant la Communauté d'Agglomération de Saintes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, Vu les statuts actuels de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Il est rappelé que les statuts actuels de la Communauté d'Agglomération de Saintes ont été rédigés en vue de la création de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Communautaire a proposé, lors de sa séance du 10 avril 2013, une modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes portant sur un toilettage des compétences obligatoires et optionnelles pour plus de lisibilité, et l'élargissement de la compétence éducation enfance jeunesse telle qu'elle est exercée sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Santon à l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes pour une prise d'effet de la compétence au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes suivantes :

### I - COMPETENCES OBLIGATOIRES

L'Article 6 – I – 2°) a) est remplacé par :

« 2°) AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

a) Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur »

### II – COMPETENCES OPTIONNELLES

L'article 6 – II – 1°) est remplacé par :

« 1) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

a) Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

b) Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. »

L'article 6 – II – 3°) est remplacé par :

« 3) CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sont d'intérêt communautaire :

les piscines : piscine Starzinsky à Saintes, Centre aquatique Aquarelle à Saintes, piscine à Saint-Césaire

commune de Burie : Gymnase Beauregard, bibliothèque-médiathèque intercommunale, salle d'exposition du 24 avenue de la République  
commune de Dompierre sur Charente : salle polyvalente

Sont également d'intérêt communautaire sur le territoire des communes de BURIE, CHANIERES, CHERAC, DOMPIERRE SUR CHARENTE, LE SEURE, MIGRON, SAINT BRIS DES BOIS, SAINT-CESAIRE, SAINT-SAUVANT, VILLARS LES BOIS :

- toute opération ou événement ayant pour objet la promotion, à l'échelle de ce territoire, du sport, de la culture et de la protection de l'environnement en particulier : l'initiation aux arts ouverte aux résidents de la communauté, l'initiation à l'outil informatique et aux technologies de l'information et de la communication ainsi que le soutien aux projets et manifestations sportifs et culturels favorisant l'attractivité du territoire par leurs répercussions médiatiques. »

### III – COMPETENCES FACULTATIVES

L'Article 6 III 3°) est remplacé par :

« 3°) EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

#### **a) Petite enfance (enfants de 0 à 3 ans)**

- Élaboration et mise en œuvre d'un schéma intercommunal d'accueil de la petite enfance

- Construction, extension, gestion et fonctionnement des établissements affectés à l'accueil des enfants

- Gestion et financement des services d'accueil

#### **b) Fonctionnement des écoles primaires**

- Organisation du service des écoles comprenant l'ensemble des charges (y compris celles relatives au personnel), liées à ce service hors dépenses de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, entretien courant) et dépenses d'investissement liées

aux bâtiments scolaires.

- Gestion de l'affectation des enfants scolarisés

### c) Activités périscolaires

- Organisation des activités qui s'exercent dans le temps immédiatement avant et après la classe : accueil avant et après la classe, restauration scolaire, activités culturelles et sportives dispensées dans la continuité du temps scolaire.

Cette compétence comprend l'ensemble des charges (y compris celles relatives au personnel) liées à ces activités hors dépenses de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, entretien courant) et dépenses d'investissement liées aux bâtiments.

### d) Activités extrascolaires

- Élaboration, coordination et mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire

- Organisation des activités qui s'exercent le mercredi et pendant les vacances scolaires dans le cadre des conventions passées avec la CAF et/ou déclarées à la DDCS comprenant l'ensemble des charges (y compris celles relatives au personnel) liées à ces activités hors dépenses de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, entretien courant) et dépenses d'investissement liées aux bâtiments. Cette compétence ne concerne pas les centres sociaux, les maisons de quartier et les foyers ruraux. »

**L'Article 6 III 10°) est remplacé par :**

### 10°) ACTIONS DE VALORISATION ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

« Sur le territoire des communes de BUSSAC SUR CHARENTE, CHERMIGNAC, COLOMBIERS, COURCOURY, ECURAT, FONTCOUVERTE, LA CHAPELLE DES POTS, LA JARD, LE DOUHET, LES GONDS, PESSINES, PREGUILLAC, SAINT GEORGES DES COTEAUX, SAINT SEVER DE SAINTONGE, SAINT VAIZE, SAINTES, THENAC, VARZAY, VENERAND :

- balisage des chemins de randonnée et actions de communication

- études pour la réhabilitation des décharges sauvages

Sur le territoire des communes de BURIE, CHANIERES, CHERAC, DOMPIERRE SUR CHARENTE, LE SEURE, MIGRON, SAINT BRIS DES BOIS, SAINT CESAIRE, SAINT SAUVANT, VILLARS LES BOIS :

- opérations coordonnées de gestion des cours d'eau et travaux hydrauliques : sont d'intérêt communautaire : les travaux structurants d'aménagement hydraulique (y compris dans le cadre d'un S.A.G.E. lorsqu'il existera) concourant à la mise en sécurité des personnes et des biens concernant plus d'une commune dans le même bassin versant ou (et) au développement, notamment en matière de tourisme vert, du territoire communautaire et les opérations coordonnées de gestion des cours d'eau concourant à la préservation des milieux et de la ressource. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes susvisées.

### 3- Legs Couprie.

Le Maire invite le Conseil municipal, conformément aux dispositions du testament de M. Jean COUPRIE, à désigner une jeune fille devant bénéficier en 2013, des arrérages du legs de 3 811,23 € fait par le susnommé à la Commune. Le Conseil municipal, après examen du dit testament désigne à l'unanimité Mlle Coraline BEGAUDEAU née le 19 juin 1994 à Saintes pour recevoir le dit legs.

### 4- Tarifs de location de la salle municipale au 1er janvier 2014.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été décidé lors d'une précédente réunion de réviser les tarifs de la salle municipale chaque année. Les élus du Conseil municipal proposent les tarifs suivants applicables à compter du 01/01/2014.

#### TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE

\* Associations Bussacaises : Foyer Rural, ACCA, Fiesta Loca et Boule Bussacaise : GRATUIT

\* Particuliers Bussacais, Associations extérieures à but non lucratif et Autres types d'associations bussacaises dont le siège social est à Bussac :

	Journée	Week-end
o DU 01/05 AU 30/09	85 €	131 €
DU 01/10 AU 30/04	112 €	162 €

\* Particuliers extérieurs à la Commune

	Journée	Week-end
o DU 01/05 AU 30/09	173 €	255 €
DU 01/10 AU 30/04	229 €	315 €

\* Toutes associations à but lucratif ou groupe extérieur à la Commune

	Journée	Week-end
o DU 01/05 AU 30/09	265 €	423 €
DU 01/10 AU 30/04	315 €	481 €

Location pour vin d'honneur :

Du 01/05 au 30/09 : 45 €

Du 01/10 au 30/04 : 57 €

#### TARIFS DE LOCATION DE LA PIECE DE RECHAUFFEMENT

	DU 01/10 AU 30/04		DU 01/05 AU 30/09	
	Bussacais	Extérieurs	Bussacais	Extérieurs
1/2 journée	33 €	55 €	27 €	47 €
Journée	43 €	76 €	37 €	68 €
Week-end	60 €	103 €	53 €	95 €

Les autres tarifs restent inchangés.

### 5- Visite médicale d'un agent : remboursement des frais.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent

de la Commune a passé une visite médicale pour la validation de son permis poids lourds. Il s'est acquitté de la somme de 33,00 €. Le Conseil municipal accepte le remboursement de cette dépense auprès de l'agent concerné.

#### 6- Plan Local d'Urbanisme : modification simplifiée.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les éléments nécessitant d'engager une procédure de modification simplifiée (règlement) pour adapter le plan local d'urbanisme :

L'actuel règlement des zones U et AU, dans le cadre des dispositions de l'article 6 concernant les implantations des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, impose que les constructions soient édifiées à 5 m de l'alignement.

Il est proposé de modifier cette règle en donnant la possibilité d'édifier la construction à l'alignement actuel ou projeté. Cette modification simplifiée du plan local d'urbanisme visera à favoriser la densité et l'application de la Réglementation Thermique 2012 en permettant aux constructions de s'édifier à l'alignement.

L'actuel règlement de l'ensemble des zones, dans le cadre des dispositions de l'article 11 concernant l'aspect extérieur et concernant les clôtures ne permet pas l'édification de clôtures bois et impose la plantation de haies vives doublées ou non d'un grillage sans tenir compte des haies, boisements ou franges végétales déjà existantes.

Il est proposé de modifier cette règle notamment en permettant l'édification de clôtures bois à l'exception des panneaux de brandes et canisses et en permettant de tenir compte des haies, boisements ou franges végétales existantes sans obliger à leur doublement.

○Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de lancer la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (modification portant sur le règlement), en application des dispositions du code de l'urbanisme et d'autoriser le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention nécessaires à l'élaboration du dossier de modification simplifiée.

#### 7- Groupement de commande publique pour la téléphonie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 8,

Considérant qu'au vu des similitudes des achats en matière de télécommunications fixes, mobiles et internet des communes de Courcoury, Bussac sur Charente, Ecurat, Varzay, Vénérand, Saintes, de la Communauté d'Agglomération de Saintes et du CCAS de la Ville de Saintes, des perspectives d'économie financière et de l'homogénéité de gestion en découlant, il est souhaitable de constituer un groupement de commande.

Considérant que le groupement de commande doit permettre le choix commun par ses membres, des entreprises en charge des services de télécommunications,

Considérant qu'en accord avec l'ensemble des membres du groupement, la Ville de Saintes est proposée en qualité de coordonnateur du groupement.

Considérant que le coordonnateur est chargé de la gestion de l'ensemble de la procédure de marché public, de sa signature et de sa notification. Chaque membre du groupement s'engage à assurer l'exécution des marchés à hauteur de ses besoins.

Considérant que le coordonnateur fait l'avance et règle l'ensemble des frais de procédure liés à l'exécution de sa mission. Ces frais seront ensuite répartis à raison de 40% pour la Communauté d'Agglomération de Saintes, 40% pour la Ville de Saintes et de 20% pour le CCAS de la Ville de Saintes,

Considérant que les principales caractéristiques des achats sont les suivantes :

➤ Télécommunications fixes, mobiles et internet : procédure d'appel d'offres, marché à bon de commande conclu sans minimum ni maximum en valeur, montant de l'achat annuel estimé à 219 632 € TTC dont 115 000 € TTC pour la Ville de Saintes, 24 000 € TTC pour le CCAS, 66 000 € TTC pour la Communauté d'Agglomération de Saintes, 4 200 € TTC pour la Commune de Courcoury, 4 500 € TTC pour la Commune de Bussac sur Charente, 2 360 € TTC pour la Commune de Varzay, 1 695 € TTC pour la Commune de Vénérand, 1 877 € TTC pour la Commune d'Ecurat.

Considérant que dans le cadre dudit groupement, une Commission d'Appel d'Offres spécifique doit être créée pour les achats de télécommunications fixes, mobiles et internet. Il convient donc d'élire parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la commune, le titulaire et son suppléant qui feront partie de la Commission d'Appel d'Offres du groupement. Les autres membres du groupement procéderont de même,

Considérant que le projet de convention constitutive du groupement ainsi que ses annexes (définition des besoins, planning, répartition des frais) est joint à la présente délibération,

Considérant l'enveloppe budgétaire disponible sur le budget général,

Délibère

- Sur l'approbation de la consultation des marchés de télécommunications fixes, mobiles et internet dans le cadre d'un groupement de commande ;6

- Sur la désignation de la Ville de Saintes en qualité de coordonnateur du groupement pour les achats de télécommunications fixes, mobiles et internet ;

- Sur l'approbation de la convention constitutive du groupement de commande ;
- Sur l'autorisation donnée au Maire pour signer la convention ;
- Sur l'élection d'un titulaire et d'un suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres du groupement.
- Sur l'autorisation donnée au maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire

Sont proposés en tant que titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement :

- M. DOURTHE Christophe
- Mme DURAND Françoise

Sont élus en tant que titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement :

- M. DOURTHE Christophe
- Mme DURAND Françoise

### 8- Convention ATESAT.

L'assemblée étant habilitée à délibérer, Monsieur le Maire

- Indique que la Loi MURCEF n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 (mesures urgentes à caractère économique et financier) institue, en son article 1-III, une mission de service public d'intérêt général de l'État au profit des communes et des groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la Voirie, de l'Aménagement et de l'Habitat, une Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

- Précise que la commune de BUSSAC-SUR-CHARENTE répond aux critères définis par la Loi précitée et par le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 pour bénéficier de cette Assistance Technique.

- Ajoute que la commune de BUSSAC-SUR-CHARENTE a été déclarée éligible à cette Assistance Technique par arrêté préfectoral n° 2013-58 du 11 Janvier 2013.

Monsieur le Maire propose, au conseil municipal, de l'autoriser à signer la convention avec l'État, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT comprenant les éléments d'assistance suivants :

Mission de base dans les champs de compétences de la commune.

Compte tenu des dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2002 fixant la rémunération de cette Assistance Technique, la rémunération s'élève annuellement à :

Montant forfaitaire correspondant à la mission de base (valeur juin 2002) : 300,60 €

Ce montant est revalorisé annuellement en prenant en considération l'évolution de l'index d'ingénierie selon les conditions de l'arrêté susvisé.

Le montant de la rémunération revalorisée pour 2013 est : 368,54 €

Monsieur le Maire précise également que la durée

de cette convention est fixée à un an. Elle peut être résiliée par la collectivité ou l'État moyennant un préavis de 6 mois.

Après avoir entendu les explications et examiné la convention qui a été adressée avec la convocation à la présente séance, le conseil municipal

- Prend acte des explications ci-dessus détaillées.
- Approuve la convention pour l'Assistance fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour un montant forfaitaire annuel de 300,60 euros (valeur 2002).

- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec l'État (DDTM) et tout document complémentaire.

- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2013.

- **Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.**

### 9- Communauté d'Agglomération de Saintes : institution de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure en lieu et place de l'ensemble des Communes membres.

Vu l'article 171 de la loi N° 2008-776 du 4 août 2008 appelée Loi de Modernisation de l'Economie (LME) procédant à la refonte des trois Taxes Locales sur la Publicité et instaurant une taxe unique dénommée Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) ;

Vu l'article L 2333-6 modifié du Code général des collectivités territoriales précisant les dispositions applicables à la TLPE et notamment la nécessité de délibérer pour instaurer cette taxe ;

Considérant que l'objectif de la TLPE est de modérer l'affichage et de lutter contre la pollution visuelle,

Considérant que la Ville de Saintes et la Commune de Saint-Georges des Coteaux ont instauré par délibération la TLPE sur leur territoire et que d'autres communes ont exprimé le souhait de le faire,

Considérant qu'un établissement de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre compétent en matière de voirie, de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ou de Zone d'Activités Economiques (ZAE) d'intérêt communautaire peut décider d'instituer, en lieu et place de tout ou partie de ses communes membres, la taxe locale sur la publicité extérieure, avant le 1er juillet de l'année précédant celle de l'imposition. Cette décision est prise après délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI compétent et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'EPCI et définies au II de l'article L. 5211-5 du CGCT.

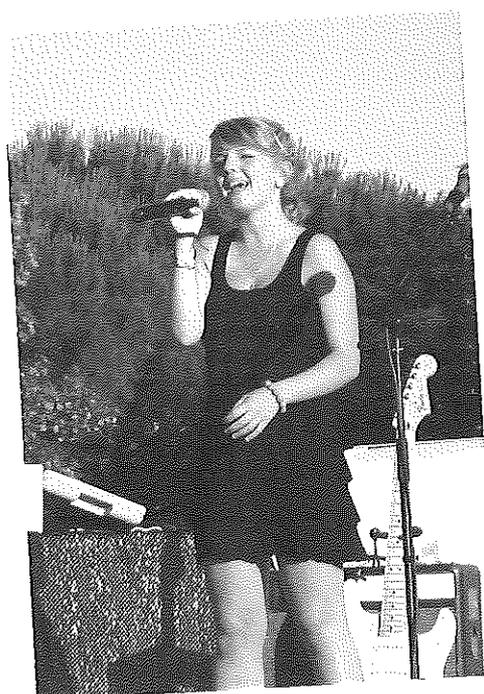
## Fête de l'été

Samedi 6 juillet place du village, les Bussacais qui sont venus participer à la traditionnelle fête de l'été avaient tous les ingrédients pour assister à une bonne soirée : chaleur, musique (notamment avec Tiphaine qui est revenue à Bussac nous faire savourer ses débuts à la batterie), chants avec les talentueuses Ilona et Kimlive, danses par la section Mov'Danse.

Juan et Jean Pierre, les DJ ont su créer une formidable ambiance et le public s'est laissé emporter dans un tourbillon de gaieté et de légèreté.



Bravo à l'ensemble des artistes que nous espérons accueillir encore et encore...



*« Les bénévoles du Foyer Rural ainsi que les élus sont ravis d'avoir partagé avec vous ce moment festif. »*



# La fête des voisins dans nos villages...



**Choisy**



**Montvillant**



**La Rétorie**



**Les chaumes**



**Le centre bourg**

**24 août "Le Douhet en fête" organisait les 2èmes jeux intervillages**



**L'équipe bussacaise**



**A  
L  
L  
E  
Z**



**S  
E  
G  
U  
O  
R  
S  
E  
L**



**Jeux remportés par Taillebourg.  
Bussac termine 2<sup>nde</sup> ex aequo avec Le Douhet.**

**➤ A noter dans les agendas :  
Les jeux 2014 se dérouleront à COURCOURY le 7 juillet <**



**Pèle mêle de la rentrée 2013  
à l'école Gustave Courbet...**



**La fête des voisins  
dans nos villages...**



**Les Deaux**



**Les Abelains**



**Les Guilloteaux**



**Les Grands Champs**



**Les Motillons**

## Des Nouvelles de la Bibliothèque...

### Inauguration de la bibliothèque « Guy Chapuis »

La météo était enfin clémente en ce samedi matin 1<sup>er</sup> juin.

A l'invitation de la Municipalité, de nombreux Bussacais avaient répondu présents pour rendre hommage à Guy Chapuis, Maire honoraire de la commune, décédé il

y a un an.

Marie-Jo son épouse, accompagnée de ses enfants et petits enfants, avait accepté l'invitation de Christophe Dourthe.

Tous les Maires du canton de Saintes Nord, qui avaient travaillé avec

Guy étaient également

présents, ainsi

que Catherine Quéré, la

Député de la

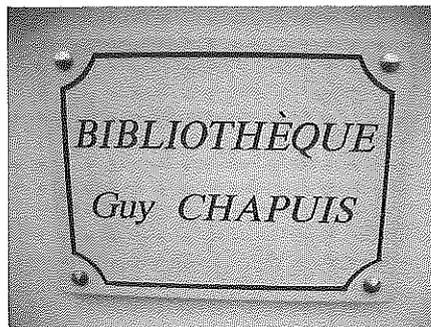
Circonscription, et les élus de la commune, anciens et actuels.

Christophe Dourthe a tout d'abord rendu hommage à Guy Chapuis, à son engagement politique au service de l'intérêt général et à son action en faveur de la Commune de Bussac.

Il a ensuite appelé Marie-Jo Chapuis pour dévoiler avec elle la plaque installée à l'entrée de la bibliothèque qui portera désormais son nom.

Michel Baron, ancien Maire de Saintes, avec l'humour qui le caractérise, a témoigné de la longue et fidèle amitié qu'il a partagée avec Guy.

Avant de partager le verre de l'amitié, les invités ont pu découvrir l'exposition consacrée aux 30 ans de Bussac info installée dans la bibliothèque ; Guy Chapuis ayant été l'un des premiers artisans de ce journal auquel il attachait une grande importance. La cérémonie se voulait simple et vraie, à l'image de Guy Chapuis, elle l'a été.



## Vie paroissiale

Comme chaque année, à pareille époque, nous avons fêté Marie le 15 Août. Depuis très longtemps, le 15 Août est la fête paroissiale à l'église de Bussac. Même si cette fête ne rassemble pas, comme dans ma jeunesse, la majorité des Bussacais (c'était ce jour que se faisaient les communions solennelles), une poignée de chrétiens fidèles ont à cœur de perpétuer cette tradition en la célébrant à l'Eglise.:

**Inscription au catéchisme :** Renseignements : Mme Drieu tel : 05 46 92 24 52



## Le point sur les travaux ...

### Voirie

L'ensemble des travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie a pu se réaliser dans les délais prévus.

Durant l'été, plus de 40 tonnes d'enrobé ont été étendues dans les secteurs qui en avaient besoin.

Fin juillet, un programme de 10 000 euros de point à temps automatique a été réalisé. Cela a permis de recouvrir l'enrobé déposé précédemment et ainsi rendre étanche l'ensemble des réparations.

Enfin, fin août, les chemins qui avaient été repérés comme nécessitant des travaux plus importants ont fait l'objet d'un enduit GLG. Les chemins de la Tournerie, du Bois Perrin et des Judets ont ainsi retrouvé une nouvelle jeunesse. Le coût de ces travaux est de 23 000 euros dont une partie sera subventionnée par le Département.

A noter que les conditions météo favorables ont fait que les chemins empruntés par le rallye de Saintonge n'ont pas été dégradés.

Un nouveau programme de ce type sera réalisé sur le budget 2014. La commission voirie devra à ce moment là tenir compte des différentes phases de travaux prévus dans le cadre de la mise en place de l'assainissement collectif.

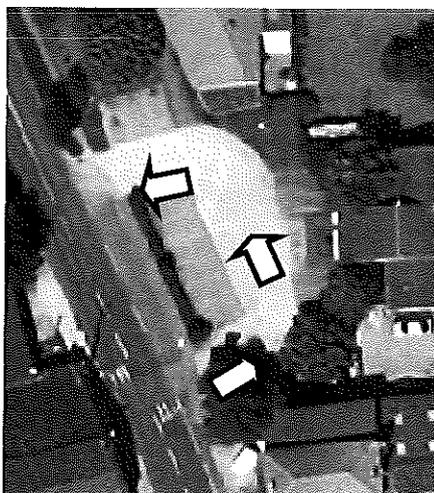
La commune est sur le point de passer une convention avec le Syndicat départemental de la voirie avant de bénéficier d'une assistance plus complète dans les différents domaines touchant celle-ci.

En outre, un état des lieux complet de la voirie communale sera réalisé. Cela permettra d'établir une programmation des travaux à réaliser sur plusieurs années.

Des travaux importants visant à recueillir les eaux pluviales du chemin de l'Espérance ont été entrepris.

Ils ont consisté en la pose de bordures pour éviter que les eaux ne descendent vers les propriétés situées en contrebas. D'autres travaux de même nature seront réalisés dans le chemin de chez Berteau.

Aux Guilloteaux, la petite rue reliant le chemin des Barrats au chemin des Guilloteaux a fait l'objet de travaux permettant de rendre plus propre le bas-côté souvent envahi par les herbes



### Place des Chaumes

Après les travaux de réfection du parking des Chaumes réalisés au printemps, il semblait important d'observer comment la circulation se régulaît avant d'installer la signalisation.

Il semble que pour améliorer la sécurité, la mise en place d'un sens de circulation soit utile.

L'entrée sur le parking se fera en face de l'épicerie et la sortie de l'autre côté.

Un arrêté du Maire sera donc pris et des panneaux positionnés aux entrées du parking.

Le respect de ce nouveau sens de circulation devrait permettre une plus grande sécurité.

## **Enfouissement des réseaux**

Deux dossiers sont bouclés et en attente du démarrage des travaux.

Il s'agit du secteur de Jarry et de la Rétorie et le village des Bacheliers.

Le début de ces deux chantiers, qui se feront l'un après l'autre, est prévu pour la fin 2013 ou le début 2014.

Les habitants des secteurs concernés seront informés dès que possible.



## **Assainissement collectif**

Le choix des entreprises qui seront chargées de réaliser les travaux a été effectué le 11 juillet.

Trois lots ont été attribués.

La construction de la station sera réalisée par HES-Rijol.

Les canalisations et les branchements seront installés par le groupement Dubreuilh-Coda-SNATP.

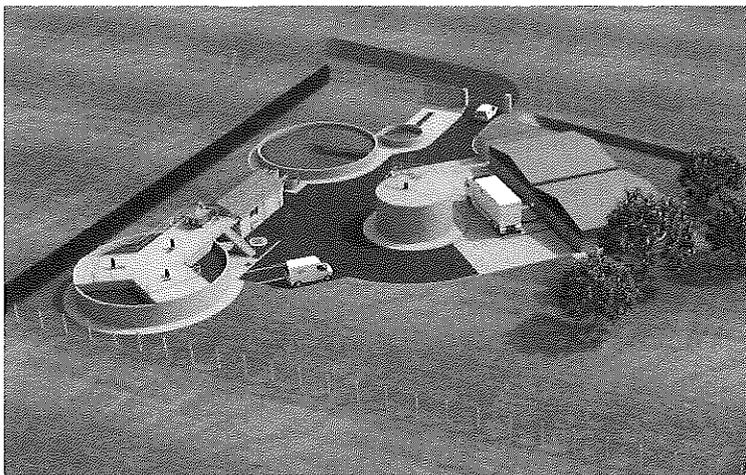
L'installation des pompes de relevage sera effectuée par l'entreprise ATH.

Le permis de construire de la station sera déposé prochainement. Les travaux débuteront début 2014 si tout va bien.

Les habitants de la commune concernés par la première tranche de travaux ont commencé à être contactés par le technicien de la RESE, Monsieur Yohan Pierre, pour les modalités techniques de raccordement au réseau.

Il est chargé d'étudier au cas par cas la meilleure solution pour le raccordement de chacune des habitations.

Les élus sont également disponibles pour répondre au mieux à vos interrogations sur ce projet.



## **Transformateur EDF**

La commune a signé une convention avec ERDF et le SAS visant à rénover les transformateurs électriques.

Celui qui est installé à la Croix sera entièrement nettoyé et repeint par les employés du SAS.

Souhaitons que les amateurs de tags préservent le plus longtemps possible ce transformateur.



## **Eclairage public**

Le carrefour situé entre le chemin de Charmeneuil et le chemin du bois Perrin à Montvolland n'est plus dans le noir. Trois candélabres ont été installés pour améliorer la sécurité dans ce secteur de plus en plus passager.

Ce carrefour a également bénéficié d'une réfection de la voirie.

## Cimetière

L'entretien du cimetière se déroule tout au long de l'année.

Durant l'été, de nouvelles tuiles ont remplacé les anciennes qui s'étaient progressivement dégradées.

**Il est régulièrement signalé à la mairie des disparitions de plantes installées sur les tombes. Nous ne pouvons que condamner ces actes inqualifiables qui touchent des familles déjà durement éprouvées.**

## Lotissement de la Croix

La SEMIS a déposé le permis de construire des 11 logements qu'elle financera.

Quelques modifications ont été apportées au projet initial en raison de la mise en place prochaine de l'assainissement collectif sur la commune.

Cela a permis de réduire le besoin d'espace à l'extérieur. Ainsi les quelques logements qui ont été prévus avec un étage, pourront être construits en rez de chaussée.

Les travaux de construction devraient commencer d'ici la fin de l'année.

## Défense incendie



La réalisation des travaux du lotissement de la Croix impose la mise en place de moyens de défense incendie.

Le débit et la pression du réseau d'adduction d'eau potable de la commune ne permettent pas la mise en place de bornes incendie, une citerne a donc été installée à cet endroit.

Une convention d'occupation du terrain a été signée avec Madame Chasseuil.

Un compteur avait été installé par la RESE pour le remplissage.

Les travaux ont été réalisés par les employés communaux.

Tout le secteur pourra dorénavant bénéficier de cette défense

incendie.

L'aspect esthétique d'une telle implantation pouvant laisser à désirer, des aménagements paysagers sont envisagés pour masquer le plus possible cette installation.

Un renforcement des canalisations d'adduction d'eau potable est prévu dans certains secteurs de la commune à l'occasion des travaux d'assainissement collectif.

Cela devrait améliorer les choses et éventuellement permettre la mise en place de bornes incendie.



## **Plan de prévention des risques naturels d'inondation des communes riveraines de la Charente**

L'arrêté préfectoral n°13-2037 du 05/08/2013 a approuvé le plan de prévention des risques de la commune de Bussac sur Charente en ce qui concerne le risque d'inondation par débordement du fleuve Charente. Ce plan de prévention des risques naturels comprend :

Une note de présentation, une carte réglementaire au 1/5000<sup>ème</sup>, un règlement

Ces documents sont consultables en mairie.

# CCAS ...

## Rappel des permanences de l'assistante sociale dans notre secteur :

Mairie de Bussac : 2<sup>ème</sup> mardi du mois le matin

Mairie de Fontcouverte : 2<sup>ème</sup> mardi du mois l'après-midi

Mairie de St Vaize : 4<sup>ème</sup> mardi du mois le matin

Délégation territoriale (annexe du Conseil général) : 3<sup>ème</sup> mardi du mois le matin

Nous vous informons que la liste des assistantes maternelles  
est consultable en mairie

**Le repas des Aînés** aura lieu comme chaque année le 11 Novembre. Les demandes d'inscription parviendront bientôt dans les boîtes aux lettres des intéressés. Nous vous rappelons que les Bussacais se doivent de limiter le nombre de leurs invités, cette journée étant organisée pour des retrouvailles avant tout bussacaises.

Depuis l'an dernier, les personnes inscrites à la journée du 11 novembre ne reçoivent plus la visite des conseillers en décembre avec le colis de fin d'année ; ces visites sont désormais réservées aux personnes n'ayant pu se déplacer pour le repas. Nous rappelons que cette décision a été prise suite aux avis de beaucoup d'entre vous qui préféreraient que la valeur financière du colis serve à des gens en situation de précarité, ce que nous avons fait.

**L'aide aux devoirs** destinée aux collégiens est reconduite pour l'année scolaire 2013/2014.

Un courrier sera prochainement adressé aux familles ayant un ou plusieurs enfants à Agrippa d'Aubigné et un nouveau planning sera mis en place après une réunion qui aura lieu avec les familles intéressées qui se seront manifestées.

Comme d'habitude, nous demandons aux lycéens bussacais motivés pour assurer l'encadrement, de se manifester en mairie (élèves en Terminale avec de bons résultats scolaires).

## **NOUVEAU : Aide au transport**

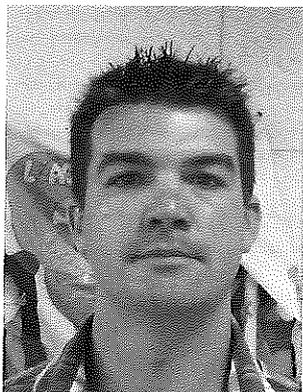
Sur le réseau de transport « Les Mouettes » le conseil général a décidé d'offrir une tarification réduite aux personnes ayant de faibles ressources (inférieures à l'aide à la complémentaire santé, soit 874€ pour une personne seule)

Cette tarification comprend un billet aller à 1€ ou aller-retour 1,50€, tout trajet, et 2 forfaits illimités, mensuel à 15€ et annuel à 150€.

Les personnes intéressées doivent transmettre un formulaire complété au conseil général, et il leur sera adressé une carte « solidarité transport » qu'ils présenteront au conducteur pour l'achat des billets.

# Nouvelles de l'école...

## Trombinoscope de la rentrée 2013 à l'école Gustave Courbet



Le directeur CM2  
Jean-Michel Charrier



Claude Thibault ATSEM  
Mme Sophie Bascou-Hugon  
Institutrice MS et GS



Régis Aubin  
Instituteur CE2



L'institutrice PS et MS et son ATSEM  
Mme Dominique Le Moullec  
Aurélie Guiberteau



Virginie Geneau  
Institutrice CMI



Sylvie Allamargot et Elodie Jacq à  
l'accueil péri-scolaire



Rentrée également pour Christian, Alain et  
Chantal qui assurent la sécurité et  
l'accompagnement dans le bus menant à St Vaize



Rentrée à l'accueil périscolaire,  
peu d'élèves ce matin là !

# Nouvelles de l'école...

CONSEIL D'ECOLE : Mardi 14 mai 2013  
RPI des écoles de Bussac sur Charente et de Saint-Vaize

**ORDRE DU JOUR :** Les rythmes scolaires

## LES RYTHMES SCOLAIRES

Mr Charrier procède à un rappel de ce que prévoit le décret sur les rythmes scolaires.

### Le décret :

- Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 et circulaire 2013-17 du 2 février 2013 relatifs à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires
- Le décret institue une nouvelle organisation de la semaine scolaire au service de l'intérêt premier de l'enfant.
- Dans son article 2, le décret précise que le conseil d'école « établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ».

### Les finalités : Mieux répartir les heures de cours sur la semaine en :

- allégeant la journée de classe
- programmant les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.
- garantissant une pause méridienne conséquente
- conservant le même volume de temps scolaire annuel

### Ce qui ne change pas :

- 36 semaines de cours par an,
- 24 heures hebdomadaires pour tous les élèves,
- 27 heures hebdomadaires pour les enseignants, soit 108 heures annuelles hors présence des élèves.

### Ce qui évolue :

- Neuf demi-journées dont le mercredi,
- journée : maximum 5 h30,
- Demi-journée : maximum 3 h30,
- Pause méridienne : minimum 1 h30,
- Activités pédagogiques complémentaires en groupes restreints : 36 h annualisées

Pour organiser la semaine, il y a des contraintes locales à prendre en compte :

- Les horaires de bus:

École de Bussac: Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8 h50-16 h30

Mercredi: 8 h 50-11 h40

École de Saint-Vaize :Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8 h40-16 h40

Mercredi: 8 h 40-11 h50

- Le temps du service de cantine a augmenté à Bussac (Actuellement le temps est de 1 h45 pour deux services)
- APE/APC: avoir un créneau d'au moins 45 minutes

**APE**= Activité Péri Educative

**APC**= Activité Pédagogique Complémentaire

### Propositions d'emploi du temps

Vote à l'unanimité du conseil d'école (voir tableau ci-après)

## **ECOLE DE BUSSAC SUR CHARENTE**

**Classes maternelles : PS MS GS**

<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
8h55- 11h45	8h55- 11h45	8h55 -11h35	8h55- 11h45	8h55- 11h45
13h 15 – 15h 45	13h 15 – 15h 45		13h 15 – 15h 45	13h 15 – 15h 45
APE 15h45 – 16h30	APC : 15h45 -16h30		APC : 15h45 -16h30	APE 15h45- 16h30

**Classes élémentaires : CE2 CM1 CM2**

<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
8h55- 12h15	8h55- 12h15	8h55 -11h35	8h55- 12h15	8h55- 12h15
13h 45 – 15h 45	13h 45 – 15h 45		13h 45 – 15h 45	13h 45 – 15h 45
APE 15h45 – 16h30	APC : 15h45 -16h30		APC : 15h45 -16h30	APE 15h45 – 16h30

## **ECOLE DE SAINT VAIZE**

**Classes élémentaires : CP CE1**

<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
9h-12h	9h-12h	8h50-11h50	9h-12h	9h-12h
13h30-15h45	13h30-15h45		13h30-15h45	13h30-15h45
APE 15h45 – 16h30	APC : 15h45 -16h30		APC : 15h45 -16h30	APE 15h45 – 16h30

## **HORAIRES SERVICES BUS**

**Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi**

Départ école de Bussac	8h28
Arrivée école de St Vaize	8h35
Départ école de St Vaize	8h40
Arrivée école de Bussac	8h47

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi**

Départ école de Bussac	16h30	11h45
Arrivée école de St Vaize	16h37	11h52
Départ école de St Vaize	16h42	11h57
Arrivée école de Bussac	16h49	12h04

**mercredi**

## Les recettes de Liliane

### 1/ Mijoté de poisson, curry et lait de coco

4 pavés de cabillaud  
1 oignon  
20 cl de lait de coco  
1 cuil à soupe de curry en poudre + ½ cuil à café de pâte de curry  
Sel, poivre  
2 cuil à soupe d'huile d'olive  
2 poivrons  
20 cl d'eau



Eplucher et émincer finement l'oignon. Laver et couper en 2 les poivrons, enlever les graines et émincer les en lamelles.

Dans une cocotte, faire revenir l'oignon, les poivrons pendant 5 minutes. Ajouter les 2 curry et mélanger pendant 2 minutes. Incorporer doucement le lait de coco puis l'eau. Une fois que la sauce commence à frémir, rajouter le cabillaud coupé en gros morceaux. Saler et poivrer.

Laisser mijoter 15 minutes en retournant le cabillaud toutes les 5 minutes. Vérifier la cuisson et servir avec du riz ou des pâtes.

### 2/ Velouté de carottes au lait d'amande et au cumin

800 g de carottes  
250 ml de lait d'amande  
1 oignon  
½ cube de bouillon aux herbes  
½ cuil à café de cumin en poudre



Peler et couper les carottes et l'oignon, les mettre dans une casserole avec 2 petits verres d'eau. Porter à frémissements, ajouter le bouillon de cube et laisser cuire à couvert pendant 20 minutes. Mixer avec 1 pincée de sel, le lait d'amande et le cumin. Servir chaud ou froid.

## Avis de la diététicienne... Boissons à base d'amande, châtaigne, riz, soja ou coco.

Appelées abusivement « lait » par les fabricants, elles n'en sont pas car elles sont un mélange d'eau et de céréales et leur composition est très éloignée du lait.

Seul le diagnostic médical d'une intolérance au lactose, au galactose ou aux protéines de lait de vache justifie l'éviction du lait animal. Le choix d'un « jus » en guise de lait ne coule pas de source. La caractéristique principale du lait est sa richesse en calcium et la qualité de ses protéines.



A moins d'avoir été artificiellement enrichies en Calcium, toutes ces boissons végétales n'en contiennent pas ou peu. Les protéines du lait sont de meilleure qualité et toutes ces boissons à base d'un fruit n'apportent pas les mêmes vitamines que le lait.

Pensant que le végétal est plus léger que l'animal, il n'y a qu'un pas pour imaginer que ces jus sont plus allégés que le lait! Et bien, pas vraiment!

Les jus de coco et d'amande sont plus gras qu'un lait demi écrémé, mauvaise graisse pour les artères en ce qui concerne le jus de coco.

Le riz et la châtaigne étant des féculents, leurs jus sont plus riches en sucre.

Le jus de soja risque de provoquer, s'il est consommé très tôt, des allergies chez les jeunes enfants.

On trouve quelques fibres par ci par là dans certains jus.

Tous ces jus ont leur place dans notre cuisine en tant qu'ingrédients pour adoucir des sauces, bouleverser nos papilles ou surprendre à travers des plats exotiques mais le lait sauvera toujours sa peau tant qu'on parlera de sa valeur calcique ou protéique!

## SECTION GYM et RANDONNEE PEDESTRE

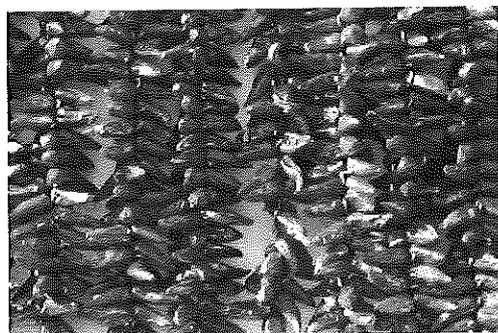
Dernier voyage de nos marcheurs pour la saison 2012-2013 :



Cette année la sortie du mois de mai a réuni 59 participants pour une semaine de randonnées à Cambo les bains.

Le temps ne nous a pas toujours été favorable, mais nous avons tout de même fait des sorties en matinée, accompagnés de guides qui nous ont fait découvrir, ou revoir pour certains, les magnifiques paysages du pays basque.

La présence de vautours au-dessus du groupe, et ils sont assez nombreux dans la région, n'a pas intimidé les randonneurs.



Au cours de nos sorties, nous avons traversé des villages pittoresques : Ainhoa, St Jean Pieds de Port et sa maison du pèlerin très fréquentée, Zugaramundi (le village des sorcières), Espelette et ses piments et les brebis manèche, les pottok : petits chevaux de montagne.

Les après-midi libres ou en excursion nous ont emmenés à St Sébastien, trop rapidement, mais nous y avons vu l'essentiel. Dans la vieille ville « le Castro Vino », plus grande concentration de bars au monde, la place de « la

constitution », autrefois utilisée comme arène, la basilique Santa Maria et sa vierge noire.

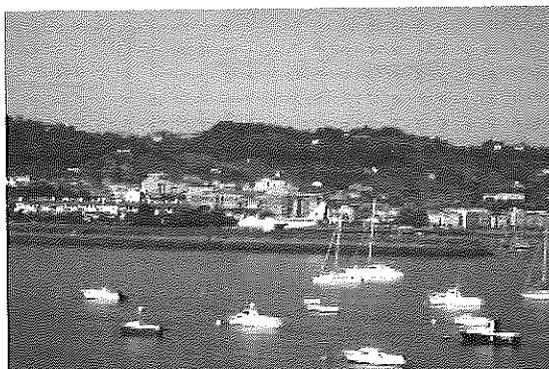
Autre sortie à Fontarabie, joli village aux maisons colorées.

En soirée, chants basques dans l'église de Cambo où une chorale d'hommes, écoutée depuis la tribune, nous a ravi les oreilles. Ambiance chaleureuse. Comme tous les ans, les briefings du soir furent très fréquentés, perturbés parfois par la pluie et la fraîcheur, mais le cœur y était tout de même.

La semaine terminée, les valises bouclées, le retour au bercail sous la pluie battante du départ à l'arrivée ne gâche pas le plaisir que l'on a à se retrouver chaque année pour passer ensemble une semaine dans la convivialité et la bonne humeur.

Merci Robert et à l'année prochaine.

Nous regrettons l'absence de Tatave et Héléne, qui pour des raisons de santé n'ont pu être des nôtres cette année.



Après ces 2 mois d'été ensoleillé et un repos bien mérité, c'est avec grand plaisir que nous nous retrouvons pour la reprise débutée par :

- Lundi 2 septembre marche à Bussac « les Judets »
- Mardi 3 septembre cours de gym avec Éric Martinet
- Vendredi 6 septembre cours de gym avec Anne Navarro



Les inscriptions se feront jusqu'au 25 octobre 2013 auprès de Janine Coste et Anne Navarro  
Nous vous rappelons que l'assurance du Foyer Rural ne vous garantit qu'à partir de votre adhésion.

*Venez nombreuses et nombreux.*

## SECTION CARTES ET JEUX DE SOCIETE

La section reprend ses activités le 5 septembre pour la saison 2013/2014 (tarot, belote, scrabble, dominos etc...) tous les jeudis de 14h00 à 18h00 à la salle des associations du foyer rural.

Un goûter vous sera proposé à 16h00

La carte du foyer rural est obligatoire.

*Un concours de belote est envisagé  
au mois de janvier.*

Nous avons terminé notre saison dans la bonne humeur. Apéritif offert par Yves avant de nous retrouver au restaurant à Taillebourg.



Le Président : Jean-Paul MORIN

Secrétariat et Trésorerie : Danielle PAILLETTE



## FIESTA LOCA

Fiesta Loca organise un repas dansant le 31 Décembre 2013. Attention nombre de places limité.

Renseignements et inscriptions au 06 03 56 19 34.

L'association attaque une nouvelle rentrée et nous serions ravis d'avoir parmi nous de nouveaux adhérents passionnés et engagés par le monde associatif.

Afin de vous faire connaître, n'hésitez pas à contacter la présidente au numéro ci-dessus.



**INFIRMIERE**

Marilyne VIEUILLE  
44 Chemin des Chagnauds  
05 46 93 07 74

**INFIRMIER LIBERAL**

Thierry THIBAudeau  
34 Chemin des Grands Champs  
05 46 93 44 00

**JCVASION**

Le service à domicile  
pour votre camping car  
06 73 96 73 93  
jcvasion@gmail.com

**MENAUD Christian**

SD Immobilier  
06 37 75 14 72 ou 05 46 97 83 36  
christian.menaud@nordnet.fr

**MEUBLES ANCIENS**

M. Laurent COUTIN  
Achat et Vente Meubles anciens  
(Buffets, bonnetières...)  
11 Chemin des Chagnauds  
06 72 96 23 67

**M.S.M  
MOREAU SERVICES MULTIPLES**

Entretien Int/Ext, petite  
maçonnerie, carrelage, peinture,  
placo, nettoyage toitures, façades,  
jardins...  
05 46 97 88 15 ou 06 63 45 50 74

**M.O JARDIN**

Tontes tailles, plantations,  
débroussaillages, désherbages  
06 72 94 49 94

**MACONNERIE - RENOVATION**

Yvon PEROCHAIN  
16 Chem de la Mare de l'Abbaye  
05 46 93 13 10 ou 06 68 29 77 14

**NATATION :Cours de natation et  
d'aquaphobie**

Christian NICAUD  
6 chemins des Quartiers  
06 83 34 54 03

**PLOMBERIE - CHAUFFAGE  
COUVERTURE - ZINGUERIE**

Frédéric GELICUS  
ARTISAN-DEPANNEUR  
Les Mailleaux  
05 46 74 50 65

**PONEY CLUB  
"Le Fer à Cheval"**

Cours, stages, promenades  
8 chemin des Motillons  
05 46 93 44 37 ou 06 09 39 58 65

**PEDICURE PODOLOGUE  
Diplômé d'Etat**

Francis BASQUIN  
1, allée des Chaumes  
05 46 96 74 87  
sur rendez vous et à domicile

**REPARATION ENTRETIEN  
MOTO-QUAD-SCOOTER  
MATERIEL ESPACES VERTS**

TC MOTORS  
75 B Chemin de Charmeneuil  
06.86.67.78.14

**SCIERIE BRUNETEAU**

Vente de bois de charpente  
Sciage à l'heure  
150 Route de Beauchail  
06 63 27 99 22 ou 05 46 93 43 98

**TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT -  
DEMOLITION BROYAGE DE  
VEGETAUX**

L.T.C.M  
Traitement de tous travaux  
Aménagement de terrain  
84 Chemin de la Rétorie  
06 23 26 02 15

**THERAPIES BREVES ET COACHING  
Développement personnel et gestion  
du stress**

Marie Claire BRILAC HAZART  
Consultations individuelles, couples,  
adolescents  
Groupes pour ateliers et formations  
09 06 03 03 61 14 - 05 46 74 52 96

**VIVAL  
Alimentation Tabac Presse...**

Sophie et Frédo COURBARON  
Ouvert 7h30/14h00 et 15h30/19h30  
sauf mercredi  
Dimanche et jours fériés 8h/12h30  
05 46 92 56 16

**Emplacement de publicité gratuit  
Réservé aux artisans et  
commerçants bussacais**

Contactez la Mairie  
pour le réserver

